

La révolution FriFire est en marche

FEU • Le rapport FriFire sur la réforme de la défense-incendie est mis en consultation. Objectif fixé: assurer partout l'arrivée d'un groupe d'intervention sur les lieux du sinistre dans les quinze minutes après l'alarme.

PHILIPPE CASTELLA

Regroupements des corps, nouveaux équipements: depuis quelques années déjà, c'est le branle-bas de combat chez les pompiers fribourgeois, dans la perspective de la réforme FriFire. Une nouvelle étape vient d'être franchie avec la mise en consultation du rapport FriFire sur la défense-incendie. Il fixe les objectifs et définit les modifications légales à apporter.

Lancé en 2006, ce projet a été dirigé par un comité de pilotage présidé par Beat Renz, ancien secrétaire général de la Direction de la sécurité et de la justice. Il comprenait des représentants des communes, des sapeurs-pompiers, des préfets et de l'Établissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB). Voici les grandes lignes du projet.

Egalité devant le feu

Toute personne doit avoir les mêmes chances d'être secourue en cas d'incendie ou d'un autre sinistre. C'est sur ce principe d'égalité devant le feu qu'est basée la réforme FriFire. Le standard minimum fixé pour tous les corps de sapeurs-pompiers est l'arrivée sur les lieux du sinistre d'un groupe d'intervention dans les quinze minutes après l'alarme.

Un standard qui n'est pas atteint partout aujourd'hui. Il est pourtant moins exigeant que celui recommandé par la coordination suisse des sapeurs-pompiers: à savoir un délai de dix minutes dans les zones «principalement à forte densité de construction» et un délai de quinze minutes dans les zones «principalement à faible densité de construction».

Ce délai de dix minutes ne peut pas, en l'état, être prescrit dans le canton de Fribourg, estime le rapport. Cela exigerait un temps de sortie maximal de trois minutes, ce qui ne peut être assuré, pratiquement, que par des sapeurs-pompiers stationnés en caserne, c'est-à-dire des professionnels.

Les détails du standard

Le standard retenu pose que le groupe de sapeurs qui assure la première intervention doit être sur les lieux du sinistre dans les quinze minutes après l'alarme. Il a pour tâche de sauver les personnes et d'empêcher une propagation du feu. Le groupe doit être composé de huit pompiers: un chef d'intervention, un chauffeur-machiniste, quatre porteurs d'appareil respiratoire et deux autres sapeurs.

Pourquoi un quart d'heure? Cela correspond à la durée de vie d'une personne exposée aux gaz de combustion dégagés par un incendie. C'est dans ce même délai qu'il est possible de prévenir un saut de feu, à savoir la propagation de l'incendie au-delà du local dans lequel il s'est déclaré.

Pour remplir cet objectif, chaque corps devra disposer soit d'un camion tonne-pompe, soit d'un véhicule tonne-pompe léger plus d'un véhicule d'accompagnement destiné au transport des pompiers et du matériel. Un double achat pour un coût total de 300 000 fr. subventionné par l'ECAB à un taux de 40%. En 2009, sur les 118 corps que comptait le canton, 45 ne disposaient pas encore d'un véhicule d'intervention.

Autre exigence: celle du port d'appareils de protection respiratoire pour préserver les pompiers des effets de la fumée et des gaz toxiques. En 2009, 55 des 118 corps n'étaient pas encore équipés et formés pour un engagement sous protection respiratoire. Là, il faut compter un montant de 30 000 fr. pour les six appareils et le matériel annexe, ainsi que 18 000 fr. pour la formation.

Disponibilité de jour

Pour assurer une intervention dans le quart d'heure, il faut aussi avoir des pompiers en suffisance et surtout disponibles. C'est un problème en journée, particulièrement dans les campagnes, où une partie croissante de la population ne travaille plus sur son lieu de domicile.



En cas de sinistre, un groupe d'intervention devra arriver dans les quinze minutes après l'alarme. VINCENT MURITH-A

Le rapport demande de recruter en priorité des personnes disponibles pour une intervention de jour, d'incorporer autant que possible les employés communaux, assouplir éventuellement la limite d'âge fixée pour l'obligation de servir. Voire introduire un système de double incorporation, sur le lieu de domicile et sur le lieu de travail.

Une autre solution passe par l'incorporation de davantage de femmes. Leur proportion dans les corps de pompiers se situe, sur le plan suisse, à 6,5%. Un groupe de travail a d'ailleurs planché en parallèle sur la question de la promotion de la participation des femmes au sein des pompiers. Il a pondu un rapport spécifique offrant quelques pistes de réflexion.

La suite des opérations

Le projet FriFire va entraîner quelques ajustements de la législation sur la poli-

ce du feu. Pas de grand chamboulement toutefois, les compétences respectives des communes, des corps locaux, des centres de renfort, des préfets et de l'ECAB étant maintenues.

Le rapport, ainsi que les modifications de la loi et de diverses ordonnances, sont maintenant mis en consultation. Le conseiller d'Etat Erwin Jutzet s'attend à quelques résistances au niveau des communes. «On impose de nouvelles exigences aux communes en matière d'équipement et cela a un coût», explique-t-il.

Le directeur de la Sécurité et de la justice espère néanmoins présenter cet automne encore le rapport FriFire au Grand Conseil, avec une entrée en vigueur des modifications début 2012. Les corps de sapeurs-pompiers auront ensuite jusqu'à fin 2015 pour répondre au standard fixé pour l'intervention en cas de sinistre. I

UN CENTRE DE FORMATION

L'évolution des moyens engagés dans la défense-incendie entraîne un accroissement des besoins en matière d'instruction. Le rapport FriFire fait part de soucis au niveau du renouvellement de l'effectif des instructeurs. Il met le doigt aussi sur la nécessité de disposer d'un centre de formation et d'exercice.

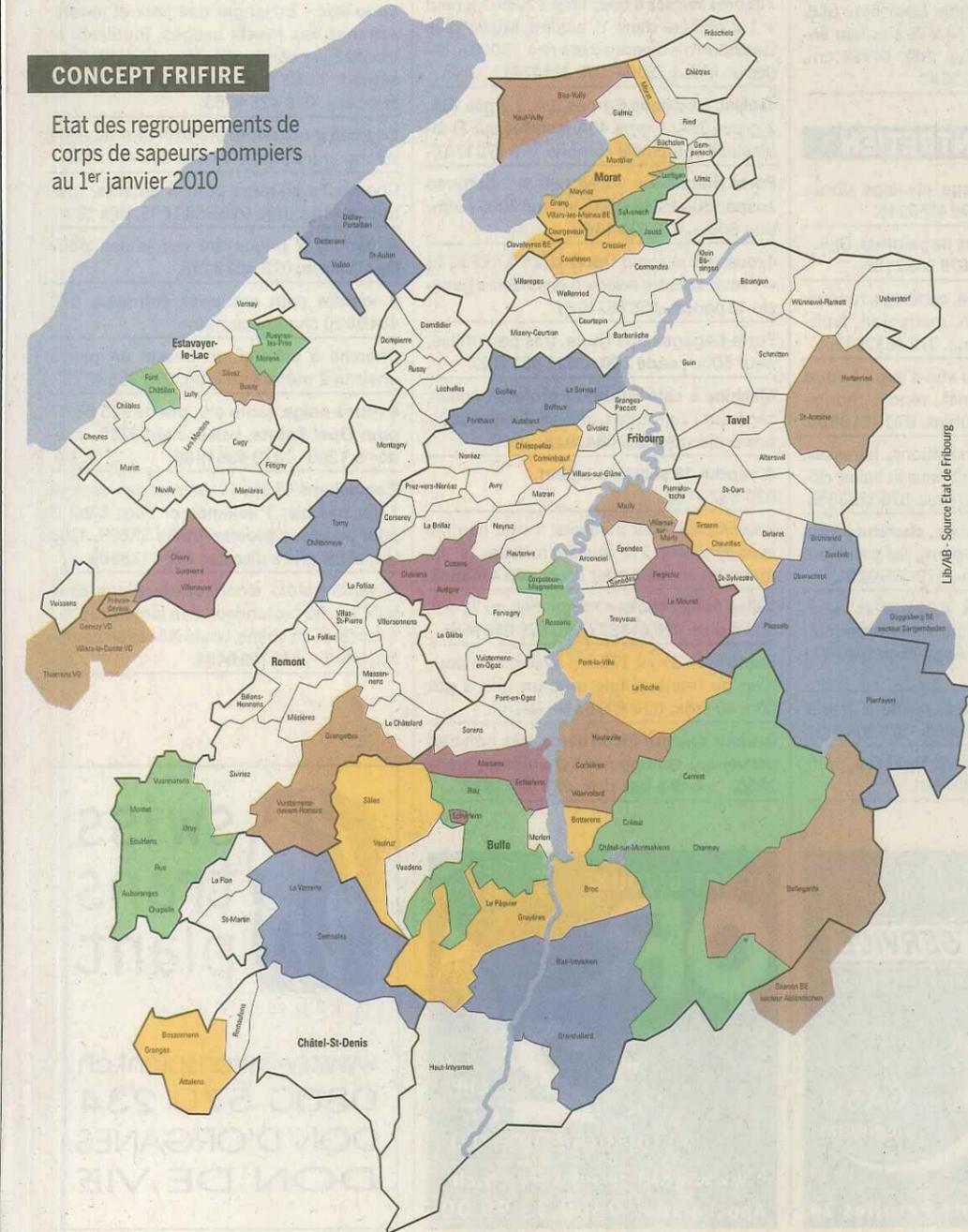
Des installations avaient été réalisées à Châtillon, sur la commune de Hauterive, mais elles avaient dû céder leur place à l'usine d'incinération de la Saïded au début des années 1990.

L'ECAB avait alors acheté une ferme et un terrain de 9000 m² à proximité pour y implanter un nouveau centre de formation. «La réalisation de ce projet devient urgente», note le rapport, les pompiers fribourgeois devant aller se former dans d'autres cantons. «On y travaille», indique le directeur de l'ECAB Pierre Ecoffey. L'établissement a déjà provisionné 9 mio dans ce but. Le centre devrait comporter une maison de feu, une halle et une tour d'exercice, un terrain d'exercice ainsi que des salles de cours.

Le projet a pris du retard à cause de la décharge de la Pila et de l'aire pour Gitans située à proximité, qui devrait être déplacée sur un terrain jouxtant le futur centre. En outre, la question de l'évacuation des eaux a nécessité des études complémentaires. «On ne peut pas tout lâcher dans la Sarine», justifie Pierre Ecoffey. Mais tout est bientôt prêt. «Le projet va être lancé cette année encore ou au début de l'année prochaine», annonce-t-il. L'objectif est qu'il soit inauguré en 2012. PHC

CONCEPT FRIFIRE

Etat des regroupements de corps de sapeurs-pompiers au 1^{er} janvier 2010



Ça fusionne à tout-va

Après les fusions de communes, voici les fusions de corps de sapeurs-pompiers. Ça fusionne à tout-va depuis quelques années et on ne devrait pas s'arrêter en si bon chemin. En dix ans, le nombre de corps est ainsi passé de 198 à 110, dont 32 sont des corps intercommunaux. D'autres regroupements devraient suivre l'an prochain, comme par exemple en Veveysse entre Châtel-Saint-Denis et Remaufens ainsi qu'entre Le Flon et Saint-Martin.

Certains districts sont à la traîne. «Dans la Glâne et dans la Broye, il y a encore des efforts à faire», signale le conseiller d'Etat Erwin Jutzet. Il se refuse toutefois à fixer un nombre idéal de corps à atteindre. C'est l'efficacité qui doit primer.

Cela conduit parfois à des regroupements intercantonaux. Comme dans le Moratois, où les pompiers du chef-lieu du Lac couvrent aussi les communes enclavées bernoises de Clavaleyres et Villars-les-Moines. Ou dans la Broye, où Prévondavaux s'est allié aux communes vaudaises de Thierrens, Denezey et Villars-le-Comte.

L'objectif de ces regroupements est multiple. Cela permet tout d'abord de répartir entre plusieurs communes les coûts des nouveaux équipements exigés par la réforme FriFire: véhicules d'intervention, appareils de protection respiratoire.

Cela facilite aussi la disponibilité exigée de jour, soit huit

sapeurs capables d'être sur les lieux du sinistre et prêts à intervenir dans les quinze minutes après l'alarme.

La fusionnité a toutefois ses limites. Celles-ci sont aussi liées au temps d'intervention fixé au quart d'heure. Dans une organisation de milice, les sapeurs n'attendent pas en caserne. Il faut donc leur laisser le temps de se rendre de leur domicile ou de leur lieu de travail au local du feu. Le temps nécessaire pour le départ en intervention peut aller jusqu'à huit minutes.

Reste donc sept minutes pour le déplacement du groupe de première intervention sur le lieu du sinistre, ce qui correspond à un trajet maximal de six kilomètres. Le rayon d'action ne devrait donc pas dépasser six kilomètres. Une exception pourra être faite pour des bâtiments isolés, moyennant toutefois l'adoption de mesures aptes à compenser le plus long temps de déplacement des sapeurs-pompiers.

Il est donc inutile d'envisager des regroupements à plus large échelle, sous peine de devoir former plusieurs groupes de première intervention avec chacun un secteur. Ce cas de figure pourrait toutefois s'imposer dans le cadre d'une fusion de communes portant sur un territoire étendu.

La réforme FriFire laisse aux communes jusqu'à la fin 2013 pour procéder à des regroupements de corps. PHC

PUBLICITÉ

THERMALP LES BAINS D'OVRONNAZ
wellness spa alpin

Break Wellness

- 2 nuits à l'hôtel
- Petit déjeuner
- 2 soins wellness
- entrée libre aux bains thermaux

des Fr.302.- par pers (base 2 personnes)

de dimanche à jeudi

RÉSIDENCE HÔTELIÈRE
Ovronnaz / VS - 027 305 11 00
info@thermalp.ch - www.thermalp.ch